

Part sociale+

Augmente ta part sociale afin de donner à ta coopérative financière les moyens d'aller encore plus loin.



04/2025

La différence coopérative

Une part de qualification (part sociale) d'un montant de 10 \$ te permet d'être membre de la Caisse, ce qui signifie également d'en être propriétaire et de pouvoir profiter d'une part des bénéfices. Le partage des excédents est l'une des valeurs fondamentales de ta coopérative, ce qui nous différencie des autres institutions financières!

Le produit **Part sociale+** t'offre la possibilité d'investir davantage dans ta part sociale à un taux de rendement très compétitif. Nous l'investissons à notre tour dans nos communautés et soutenons la croissance des activités de nos membres, une situation gagnant-gagnant!

Principales caractéristiques

- Un minimum de 25 parts sociales (total de 250 \$) doit être détenu afin d'être admissible au dividende.
- Le dividende est calculé sur le solde quotidien moyen du compte.
- Les parts sociales sont rachetables à tout moment¹. Aucun délai minimal de détention.
- Un maximum de 100 parts sociales (total de 1 000 \$) peut être détenu par membre.
- Les parts sociales ne sont pas reconnues comme un dépôt assuré par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

Le taux du dividende n'est pas garanti et est déterminé par le conseil d'administration chaque année. Il est équivalent au taux du dividende des détenteurs de parts privilégiées. À titre d'information, voici l'historique du taux versé en dividendes par la Caisse Alliance à ses détenteurs de parts privilégiées depuis 2021.

Historique de dividendes Parts privilégiées			
Taux de dividende versé par la Caisse Alliance		Rendements d'obligations de 5 ans du Gouvernement du Canada ²	
2025	4,50 %	2025	2,96 %
2024	5,25 %	2024	2,96 %
2023	6,00 %	2023	3,34 %
2022	5,25 %	2022	3,03 %
2021	4,00 %	2021	1,63 %

Les parts sociales constituent un investissement de premier choix dans une stratégie de diversification de placement. Communique avec ton conseiller pour tirer avantage de cette offre!

¹ À l'exclusion de la part de qualification (part sociale) de 10 \$. Celle-ci est remise à la fermeture du compte.

² Au 31 décembre.